

Ce chapitre décrit de manière synthétique l'environnement général dans lequel le HCR opérera aux Amériques en 2016. Il offre un aperçu de la stratégie de l'Organisation dans la région, des principaux défis prévus et des besoins financiers pour sa réponse opérationnelle.

Les opérations qui seront menées dans la région et ses sous-régions en 2016 sont présentées plus en détail sur le site *Global Focus*, <http://reporting.unhcr.org>.

| ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL |

- Les pays d'Amérique latine et de la Caraïbe témoignent de leur forte volonté d'améliorer la protection des réfugiés, des autres déplacés et des apatrides et d'encourager des solutions innovantes pour remédier durablement à leur situation dans le cadre du Plan d'action du Brésil. Le Plan est un cadre de coopération et de solidarité régionale, adopté en décembre 2014 pour renforcer la protection internationale des personnes en détresse dans la région et les solutions en leur faveur (voir l'article consacré à cette question dans ce chapitre).

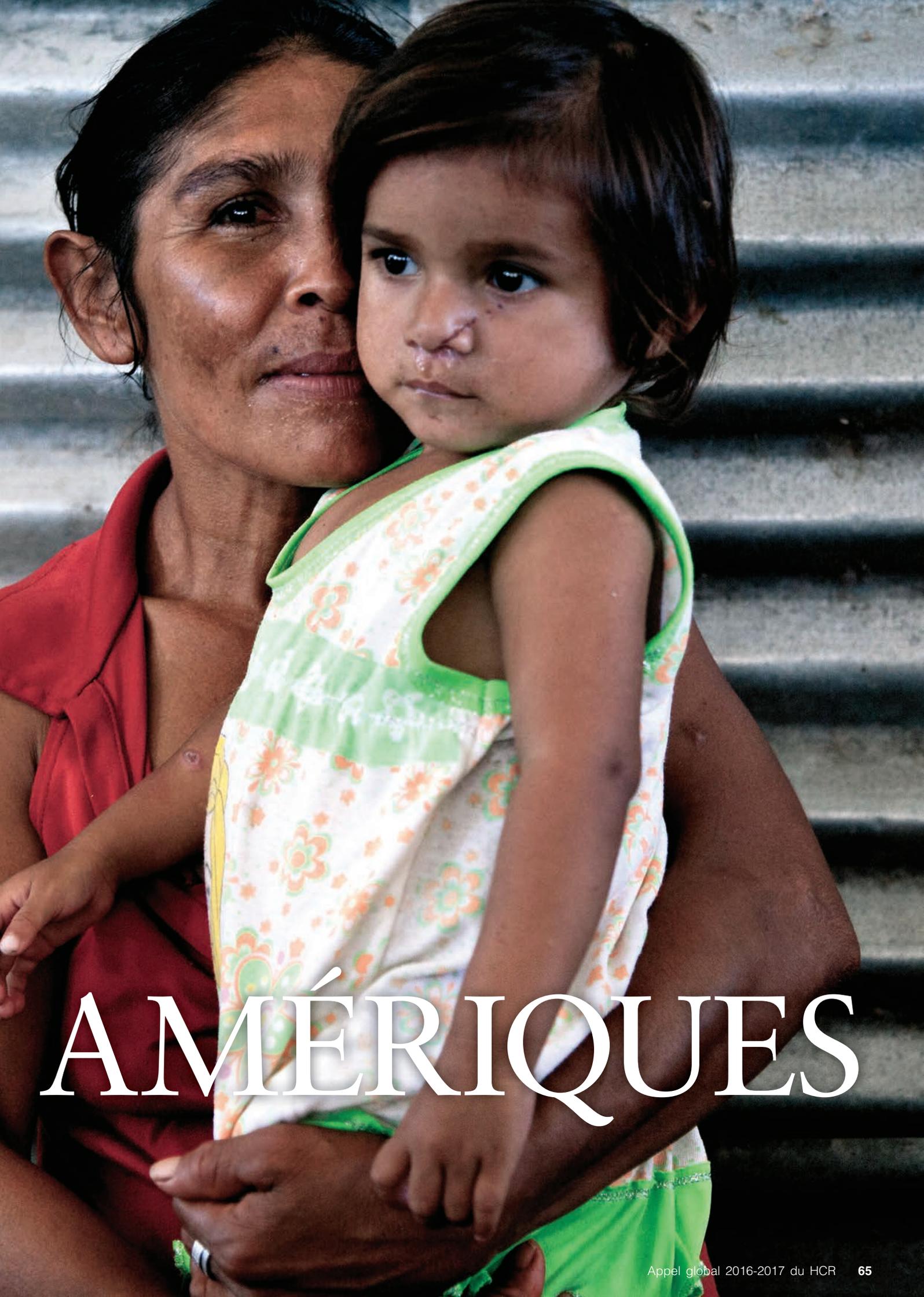
- En 2016, le HCR renforcera ses partenariats stratégiques avec ses homologues gouvernementaux, ainsi qu'avec les forums régionaux et leurs institutions techniques, comme le Système d'intégration de l'Amérique centrale et l'Institut de politiques publiques en droits de l'homme du MERCOSUR.

- Des élections législatives ont eu lieu au Canada en 2015 et des élections présidentielles se tiendront aux États-Unis en 2016. L'Organisation poursuivra son partenariat privilégié avec les nouveaux Gouvernements de ces deux pays clés, afin de préserver et de renforcer l'appui politique et financier apporté aux programmes qu'elle exécute de par le monde. En 2016, le HCR accordera une attention particulière à l'augmentation annoncée des places de réinstallation afin d'accroître les solutions disponibles pour le nombre sans cesse croissant de réfugiés à travers le monde.

- La Caraïbe est confrontée à un phénomène de migrations mixtes de plus en plus complexe, où des personnes qui ont peut-être besoin de protection internationale se déplacent aux côtés de migrants économiques. La région produit également des réfugiés et est un lieu de transit pour les réfugiés et les demandeurs d'asile qui tentent de rallier l'Amérique du Nord. L'augmentation du nombre des nouveaux arrivants pèse lourdement sur les ressources et les capacités limitées des petits États insulaires et côtiers de la Caraïbe. En raison de cette situation, il est plus difficile aux personnes qui ont besoin de protection internationale de demander l'asile, et ce problème est aggravé par la faiblesse actuelle des mécanismes destinés à identifier les réfugiés au sein des mouvements migratoires mixtes.



Une mère et son enfant, des déplacées internes, en attente d'une solution à leur situation à Fortul, Colombie.



AMÉRIQUES

- En 2015, El Salvador, le Guatemala et le Honduras ont continué de subir les effets des violences perpétrées par des groupes criminels transnationaux, qui mettent gravement en danger les populations locales et compromettent la sécurité régionale. Le nombre de demandes d'asile déposées par des ressortissants de ces pays a presque doublé entre 2013 et 2014. Le HCR a renforcé sa présence en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Mexique, afin d'aider les autorités de ces pays à répondre aux besoins de protection des personnes qui relèvent de sa compétence, notamment les enfants non accompagnés et séparés déplacés par la violence qui sévit en Amérique centrale.
- En 2015, plus de 55 000 mineurs non accompagnés et enfants accompagnés de membres de leur famille, originaires du Triangle du Nord de l'Amérique centrale, ont été appréhendés alors qu'ils franchissaient la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Par rapport à la période correspondante de l'année 2014, le nombre de nouveaux arrivants a diminué de moitié ; cependant, cette baisse est principalement imputable à des arrestations et à des expulsions à partir du Mexique, où 12 794 enfants ont été appréhendés et détenus dans des centres de rétention administrative au premier semestre 2015. Au total, environ 65 000 expulsions avaient été observées au Mexique à la fin du mois d'août 2015.
- La conclusion tant attendue d'un accord de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) représente toujours la meilleure chance de trouver des solutions politiques et humanitaires au terme de cinq décennies de conflit, non seulement pour les Colombiens mais aussi pour le reste de l'Amérique latine. Le processus de paix a débouché sur des efforts renouvelés pour obtenir un cessez-le-feu, en dépit d'une intensification des affrontements au premier semestre 2015.
- Le processus a également débouché sur la création d'une Commission pour la recherche de la vérité, la coexistence et la non-répétition. Cet organisme doit permettre à 6,3 millions de déplacés internes et à 360 000 Colombiens réfugiés dans la région et au-delà, ainsi qu'aux autres victimes du conflit, d'accéder à la justice transitionnelle. Pour soutenir le processus de paix, le HCR a prodigué aux parties engagées dans les négociations des conseils sur des questions en rapport avec les droits des victimes et le rétablissement de ces droits.
- Le HCR travaille en partenariat avec les membres du MERCOSUR et les États associés pour promouvoir des régimes d'asile de qualité harmonisés dans l'ensemble de la région, en s'appuyant sur la doctrine internationale du Système interaméricain des droits de l'homme. L'évaluation régionale des programmes de réinstallation, actuellement entreprise avec l'appui du HCR dans cinq pays, permettra également d'adapter les programmes de réinstallation du Cône sud aux besoins actuels.
- Suivant l'exemple de l'Uruguay – qui a reçu un premier groupe de familles de réfugiés syriens en provenance du Liban – le Brésil et le Chili étudient avec le HCR la possibilité de mettre en place de nouveaux programmes de réinstallation, afin d'offrir une protection et des solutions à d'autres réfugiés vulnérables originaires du Moyen-Orient. Les programmes de visas humanitaires élaborés en Argentine et au Brésil constituent aussi des solutions pragmatiques pour soutenir le programme mondial en faveur des réfugiés et pour protéger les personnes qui fuient le conflit en Syrie.

| STRATÉGIE |

En 2016, le HCR s'attachera tout particulièrement à soutenir les efforts déployés par les États d'Amérique latine et de la Caraïbe pour mettre en œuvre le Plan d'action du Brésil. Les programmes stratégiques prévus dans le Plan, notamment dans les domaines de l'asile, de la sécurité aux frontières, des solutions globales, de la mobilité professionnelle, de la protection en mer, du transit en toute sécurité et de l'apatridie seront transposés en projets exécutés à travers la région.

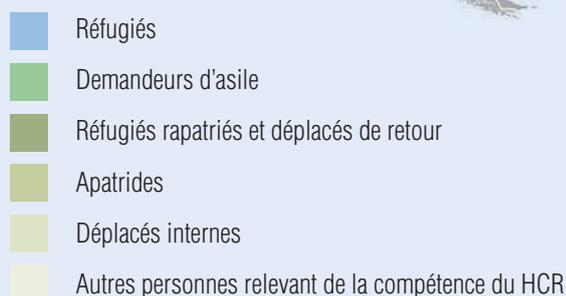
De manière plus générale, dans l'ensemble de la région, la réponse du HCR aux besoins des personnes relevant de sa compétence s'articulera autour des stratégies suivantes en matière de protection et d'opérations.

● *Édification d'un espace d'asile commun*

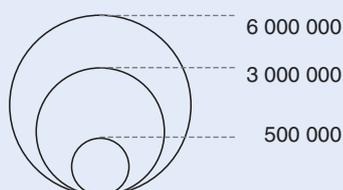
Le HCR continuera à consolider le processus entamé au titre de l'Initiative sur l'assurance qualité en Argentine, au Brésil, au Costa Rica, au Mexique et au Panama, et étendra son soutien aux pays qui ont exprimé le souhait de s'associer à l'Initiative, dont le Chili, le Pérou et Trinité-et-Tobago. Tout en offrant un appui technique aux États pour faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'Initiative à l'échelon national, le HCR mettra en place un forum en ligne destiné à présenter les bons exemples observés dans certains pays. Inspiré de l'expérience des organes chargés de la détermination du statut de réfugié au Canada (CIC), aux États-Unis (USCIS) et au Mexique (COMAR), un modèle de renforcement des capacités destiné à consolider les procédures de détermination du statut dans d'autres pays de la région Amériques, dans le cadre de jumelages, sera reproduit ailleurs.

AMÉRIQUE DU NORD
ET CARAÏBE

AMÉRIQUE LATINE



Taille des populations
Janvier 2015



○ *Recherche de solutions durables*

Le HCR poursuivra ses efforts pour trouver des solutions durables à la situation des déplacés colombiens, notamment sous les formes suivantes : protection renforcée, naturalisation, intégration sur place, relocalisation et retour volontaire, réinstallation des personnes qui ont des besoins particuliers et possibles programmes de mobilité professionnelle, avec des garanties de protection, pour les réfugiés.

En Colombie, l'Initiative du HCR et du PNUD pour des solutions transitoires (IST) a mis à l'essai des stratégies pilotes destinées à apporter des solutions dans 17 communautés. Les méthodologies et les leçons tirées de ces essais sont communiquées aux autorités concernées, ce qui permettra de reproduire ces solutions et contribuera à leur pérennisation dans des régions touchées en Colombie.

En Équateur, l'Initiative pour des solutions globales en faveur des réfugiés colombiens permet au HCR d'aider les autorités à répondre aux problèmes d'intégration. Le Gouvernement équatorien délivre également des visas relevant du MERCOSUR, d'une durée de deux ans, aux Colombiens. Si ces visas n'offrent pas de garanties de protection analogues à celles de l'asile, ils permettent néanmoins aux arrivants de résider légalement dans le pays et d'y trouver un emploi. Selon les estimations, quelque 900 personnes continuent d'arriver chaque mois dans le pays, la plupart fuyant le conflit qui trouble le sud de la Colombie. Un projet de loi sur la mobilité humaine, qui comporte des dispositions visant à répondre aux besoins des réfugiés et des victimes de la traite des êtres humains, a été présenté à l'Assemblée nationale équatorienne.

En République bolivarienne du Venezuela (Venezuela), une stratégie de protection et de recherche de solutions, en cours d'élaboration, visera à faciliter l'obtention de documents afin d'améliorer l'accès des demandeurs d'asile colombiens aux services essentiels et à l'emploi. Cette stratégie est destinée à aider les autorités à veiller à ce que les réfugiés et les personnes dans une situation assimilable à celle des réfugiés bénéficient d'une protection et puissent rechercher des solutions. Cette stratégie complètera celles qui sont mises en œuvre en Colombie et en Équateur et permettra ainsi une approche plus globale des solutions dans la région.

Dans le cône Sud, une chance unique s'offre au HCR de consolider un espace de protection effectif dans la sous-région. L'Organisation entend promouvoir des solutions globales pour les réfugiés, notamment en développant le cadre de politiques publiques facilitant l'intégration, en lançant des programmes de réinstallation plus pérennes et en encourageant d'autres formes d'admission, qui bénéficieront aux réfugiés et aux autres personnes qui ont besoin de protection internationale, originaires du Moyen-Orient et d'autres régions.

○ *Appui à l'initiative régionale pour l'Amérique centrale et le Mexique*

En 2016, le HCR renforcera la surveillance aux frontières et étendra les réseaux de protection au Guatemala, au Honduras et dans le sud du Mexique. Dans ce cadre, l'Organisation entend renforcer les interventions de protection pour les enfants non accompagnés dans les zones frontalières et de transit, conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, et créer des réseaux de protection et de surveillance communautaires pour identifier les enfants et les autres groupes vulnérables et établir leur profil, ainsi que pour mettre en place des mécanismes efficaces d'orientation.

L'absence d'infrastructures publiques spécialisées pour les familles et les enfants en situation de risque dans leur pays d'origine entrave l'exécution d'interventions de protection, comme l'intégration sur place, la relocalisation dans une zone sûre du pays et les réponses d'urgence pour les individus expulsés qui ont besoin de protection internationale. Cependant, le HCR, en collaboration avec ses partenaires internationaux, continuera d'identifier et d'évaluer les mécanismes de protection dans les pays d'origine et de soutenir leur mise en œuvre par les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile.

Le Plan d'action du Brésil prévoit la création d'un Observatoire des droits de l'homme spécialement chargé des situations de déplacement, destiné à faciliter la coordination régionale, le suivi et la création de mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide pour les groupes de population en situation de risque en Amérique centrale, en particulier les mineurs non accompagnés et les enfants séparés.

○ Réponse aux mouvements migratoires mixtes dans la Caraïbe

Dans la Caraïbe, un mécanisme consultatif régional, destiné à améliorer la protection en mer et les solutions pour une population réfugiée en augmentation constante dans la sous-région, sera créé. En outre, le HCR travaillera avec plusieurs pays (les Bahamas, le Belize, Curaçao, Haïti, la Jamaïque, la République dominicaine, Trinité-et-Tobago et les Îles Turques-et-Caïques) à des stratégies nationales pluriannuelles axées sur la protection et les solutions.

Chaque stratégie nationale sera conçue pour répondre à des défis de protection particuliers mais toutes auront pour objectif global le transfert progressif des responsabilités en matière de protection aux Gouvernements de la région.

○ Élimination de l'apatridie

Les États d'Amérique latine et de la Caraïbe se sont dans leur grande majorité engagés à éliminer l'apatridie dans le cadre du Plan d'action du Brésil. Néanmoins, il y a des

défis persistants dans certains secteurs de la Caraïbe, où les lois sur la nationalité ne comportent pas de garanties aptes à prévenir l'apatridie et les discriminations liées au genre.

En outre, la plupart des pays de la région sont encore dépourvus de cadres de protection nationaux ou de procédures de détermination du statut d'apatride, ainsi que de mécanismes pour faciliter la naturalisation. Dans certains cas, l'insuffisance des systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et de délivrance de documents risque d'engendrer des cas d'apatridie. Il est également nécessaire de rassembler des informations exactes sur les populations qui risquent de devenir apatrides dans certains pays.

En 2016, le HCR cherchera à résoudre les cas d'apatridie observés dans la Caraïbe. Dans le reste du continent, il poursuivra ses efforts pour réduire l'apatridie dans le cadre de stratégies de prévention, pour faire en sorte que tous les pays soient en mesure d'identifier et de protéger les apatrides, et de faciliter ensuite leur naturalisation.

| DÉFIS |

En dépit d'avancées notables, dont la signature annoncée d'un accord de paix par le Gouvernement colombien et les négociateurs des FARC, les observateurs estiment qu'un tel accord ne débouchera pas sur une paix immédiate. La « construction » de la paix sera probablement accompagnée d'une augmentation initiale de la violence et des déplacements dans différentes régions du pays, le temps que la nouvelle dynamique s'amorce. Un processus de démobilisation pourrait également entraîner la réapparition d'autres groupes armés illégaux. Le HCR soutiendra le Gouvernement au cours de cette phase délicate et l'épaulera dans ses efforts pour continuer à protéger et à assister les déplacés internes et les réfugiés, ainsi que les communautés touchées, et à promouvoir l'accès à des solutions durables.

L'étendue du territoire couvert par le Mexique et les pays du Triangle nord – caractérisé par des frontières perméables, des évolutions dans les mouvements migratoires et des moyens publics de

maintien de l'ordre très inégaux, associés à des ressources humaines limitées et parfois à des fragilités institutionnelles – complique singulièrement la surveillance des régions frontalières et des itinéraires migratoires, ainsi que le soutien à la protection fondée sur la communauté.

Des incidents en mer continuent d'être signalés dans la Caraïbe, où les États ont des difficultés à gérer des mouvements migratoires mixtes en augmentation incessante, dans lesquels sont utilisées des embarcations impropres à la navigation, souvent manœuvrées par les membres de réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains. Les réfugiés prennent des risques énormes pour échapper à la persécution et à des situations où leur vie est en danger. Les procédures d'interception en mer, de débarquement et de renvoi ne prévoient pas, bien souvent, les garanties nécessaires pour les personnes qui ont des besoins de protection spécifiques et violent ainsi le principe de non-refoulement. ■

Plan d'action du Brésil

Une feuille de route pour des solutions durables

En décembre 2014, la quasi-totalité des gouvernements d'Amérique latine et de la Caraïbe ont adopté la Déclaration du Brésil et le Plan d'action qui l'accompagne. Ils se sont ainsi donné une feuille de route pour renforcer la protection des réfugiés, des déplacés et des apatrides dans la région et pour promouvoir des solutions durables à leur situation, dans le cadre d'une coopération et d'une solidarité renforcées.

ACTIVITÉS DU HCR EN 2016-2017

En soutien aux États, le HCR mobilisera les efforts pour réaliser cinq objectifs principaux au cours des deux années à venir :

- Mettre en œuvre des solutions globales et appuyer le processus de paix en Colombie, en encourageant le programme de réinstallation solidaire en

Amérique latine, le programme de mobilité professionnelle et l'intégration sur place.

- Répondre aux besoins de protection des personnes qui fuient les violences perpétrées par les organisations criminelles et les gangs dans le Triangle nord de l'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras).
- Appuyer la consolidation d'un espace d'asile commun dans la région du MERCOSUR, dans le cadre de l'Initiative destinée à assurer la qualité de la détermination du statut de réfugié.
- Renforcer les capacités de réponse en matière de protection et de solutions, grâce à la mise en place d'un mécanisme consultatif régional.
- Promouvoir l'élimination de l'apatridie sur le continent, moyennant la ratification des traités internationaux pertinents, entraînant la suppression des discriminations liées au genre dans la transmission de la nationalité.



Au Brésil, le football est une tradition nationale - et une manière d'intégrer les réfugiés dans le pays.

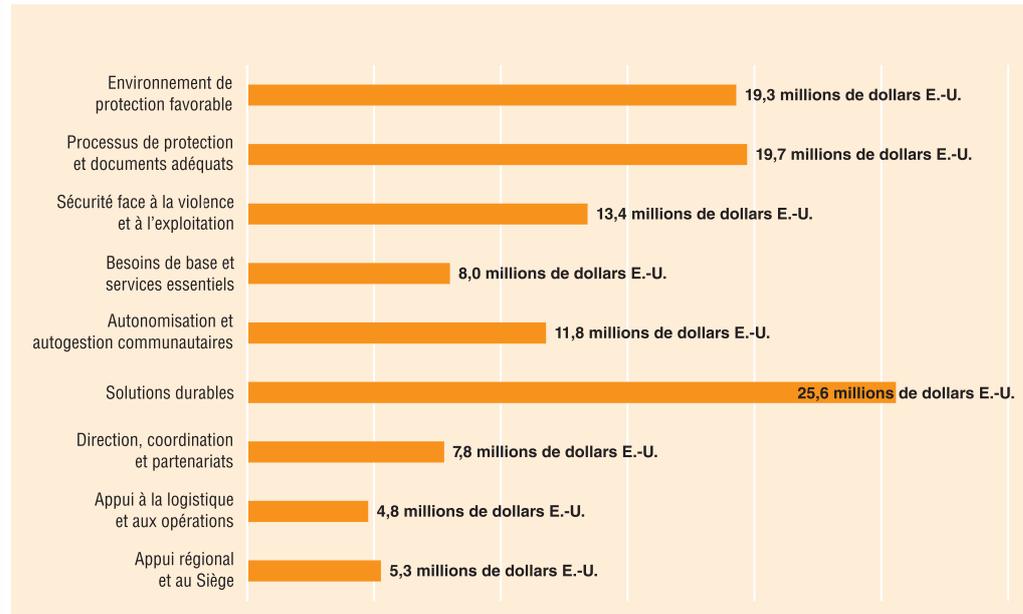


INFORMATIONS FINANCIÈRES

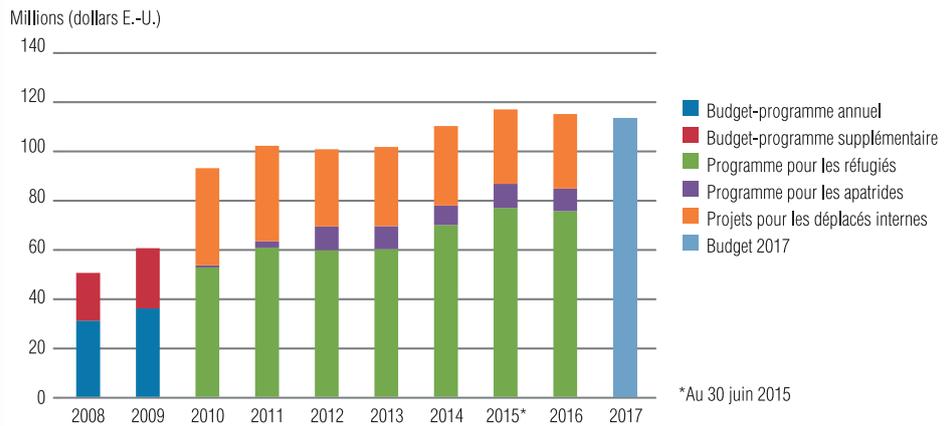
Au cours des cinq dernières années, les besoins globaux pour les Amériques sont passés de 93 millions de dollars E.-U. en 2010 à 117 millions en 2015. Cette augmentation s'explique par les déplacements causés par le tremblement de terre en Haïti et les violences des gangs et des organisations criminelles en Amérique centrale, ainsi que par les nouvelles perspectives qui sont apparues concernant les solutions possibles pour les déplacés internes en Colombie et les réfugiés au Costa Rica et en Équateur.

Le budget 2016, chiffré à 115,6 millions de dollars E.-U., reste stable. Un financement prévisible et souple permettra au HCR d'aider les États de la région à mettre en œuvre les différents éléments du Plan d'action du Brésil, de l'initiative sur la qualité de l'asile aux solutions et à l'élimination de l'apatridie.

BUDGET POUR LES AMÉRIQUES EN 2016 | par entités



BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | 2008-2017



BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | dollars E.-U.

Opération	2015	2016				Total	2017
	Budget actuel (au 30 juin 2015)	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBE							
Canada	1 683 956	1 242 182	65 258	0	0	1 307 439	1 505 392
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ¹	20 300 000	11 200 765	8 235 049	0	0	19 435 814	19 465 214
Sous-total	21 983 956	12 442 947	8 300 307	0	0	20 743 254	20 970 606
AMÉRIQUE LATINE							
Argentine - Bureau régional ²	4 958 656	4 618 855	121 022	0	0	4 739 876	4 976 869
Brésil	7 098 857	6 023 078	215 385	0	0	6 238 463	6 803 090
Colombie	31 649 996	911 891	0	0	30 521 660	31 433 551	31 657 001
Costa Rica	3 134 757	3 137 115	0	0	0	3 137 115	3 101 924
Costa Rica - Groupe juridique régional	0	1 961 215	580 356	0	0	2 541 571	2 591 571
Équateur	22 234 587	19 995 565	0	0	0	19 995 565	18 500 001
Mexique	4 088 576	5 328 026	0	0	0	5 328 026	5 216 478
Panama - Bureau régional	10 111 956	9 980 684	0	0	0	9 980 684	9 221 133
Venezuela (République bolivarienne du)	10 750 134	9 137 293	0	0	0	9 137 293	8 795 337
Activités régionales ³	1 416 656	2 301 964	0	0	0	2 301 964	2 118 393
Sous-total	95 444 175	63 395 685	916 763	0	30 521 660	94 834 107	92 981 797
Total	117 428 131	75 838 632	9 217 069	0	30 521 660	115 577 361	113 952 403

¹ Inclut Haïti, la République dominicaine, Porto Rico, les Îles Vierges américaines, 12 États indépendants de la Caraïbe, les trois autres États de la CARICOM et les territoires britanniques et hollandais en coordination avec le Bureau Europe.

² Inclut les activités de l'État plurinational de Bolivie, au Chili, en Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

³ Les activités régionales couvrent toute la région des Amériques.